

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR

Assemblée du conseil  
25 avril 2024

Mesdames,  
Messieurs,  
Cher(e)s collègues,

Je vous présente le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur pour cette période. Ce rapport est présenté conformément à l'article 210.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

### ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2023

Les états financiers audités ainsi que le rapport de l'auditeur, sans réserve, pour l'exercice financier 2023 sont déposés au conseil le 25 avril 2024 et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

L'exercice financier 2023 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 6,7 M\$. L'excédent non affecté au 31 décembre totalise 3,2 M\$.

Le solde du Fonds de développement métropolitain était de 44,7 M\$ et celui du Fonds du logement social de 0,02 M\$.

La présidente du comité exécutif,



Valérie Plante